

La France sous l'occupation allemande

Pour la grande majorité des Français, l'occupation allemande c'est le manque de liberté, mais c'est surtout les difficultés de la vie quotidienne. Comme les troupes d'occupation pillent ce que la France produit et que de nombreuses usines ont été détruites au cours de l'invasion allemande, la production industrielle et agricole est faible. Dans les fermes où le tracteur ne peut plus fonctionner faute de carburant, où les hommes prisonniers manquent, ce sont les femmes qui font l'essentiel du travail. La France doit prendre à sa charge les frais d'occupation de son territoire et doit fournir logement et nourriture aux troupes d'occupation.

Les problèmes de ravitaillement touchent les magasins qui manquent de tout. Le gouvernement de Vichy instaure des cartes de rationnement et des tickets d'alimentation avec lesquels on pouvait se procurer des produits de première nécessité comme le pain, la viande, le poisson, le sucre, l'huile et des produits ménagers ainsi que des vêtements. Chaque Français était classé par catégorie en fonction de son âge, son sexe et son activité professionnelle. Chacun recevait en ticket sa ration en fonction de sa catégorie.

Si l'on est riche, si l'on est prêt à payer cher, on trouve à peu près tout ce qu'on veut au marché noir.

STO: Service du Travail Obligatoire

L'Allemagne nazie imposa au gouvernement de Vichy la mise en place du STO pour compenser le manque de main-d'œuvre dû à l'envoi des soldats allemands sur le front russe.

En 1942, l'Allemagne réclame à la France des ouvriers. Dans un premier temps, ce sont des volontaires qui sont sollicités. Pour trois travailleurs partis volontairement, un prisonnier français sera libéré.

Malgré la propagande de Vichy, l'objectif de 350 000 travailleurs n'est pas atteint. Fin 1942, les autorités françaises et allemandes organisent le recensement général des travailleurs français. Toutes les femmes sans enfants et les hommes sont susceptibles d'être réquisitionnés pour le travail en Allemagne. En 1943, une loi impose à tous les jeunes de 16 à 22 ans le Service du Travail Obligatoire en Allemagne.

Les prisonniers de guerre

L'armée allemande a fait 1 830 000 prisonniers français lors de la Campagne de France. Les prisonniers français ne sont pas autorisés à rentrer en France tant qu'une paix définitive n'est pas conclue. Très vite, les prisonniers sont mis au travail dans des fermes collectives, des chantiers, des exploitations forestières, des usines ou des mines.

La ligne de démarcation

Suivant les accords de l'armistice de 1940, la moitié nord ainsi que la côte atlantique passent sous occupation allemande : c'est la zone occupée.

La zone occupée couvre à peu près les trois cinquièmes du territoire. Le reste constitue la « zone libre », c'est-à-dire non occupée, regroupée essentiellement au sud de la Loire. Les deux zones sont séparées par la ligne de démarcation.

Le but de la ligne de démarcation était de séparer la zone libre de la zone occupée. Le blé, le charbon, l'acier, le textile ou le sucre français sont produits principalement en zone occupée donc la zone libre est très dépendante de l'Allemagne. On ne pouvait franchir la ligne de démarcation légalement qu'en obtenant très difficilement *un Ausweis*, un laissez-passer, auprès des autorités allemandes.

En novembre 1942, suite au débarquement allié en Afrique du Nord, les Allemands envahissent la zone libre.

Adapted from <http://secondeguerre.tableau-noir.net/pages12/la-france-occupee.html>